

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrailage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds temporaires de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion et suivi de vos virements Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾
Retrait	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wero) Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
Gestion du contrat	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du compte Banque Populaire de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
Gestion de documents	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller

www.bpalc.fr



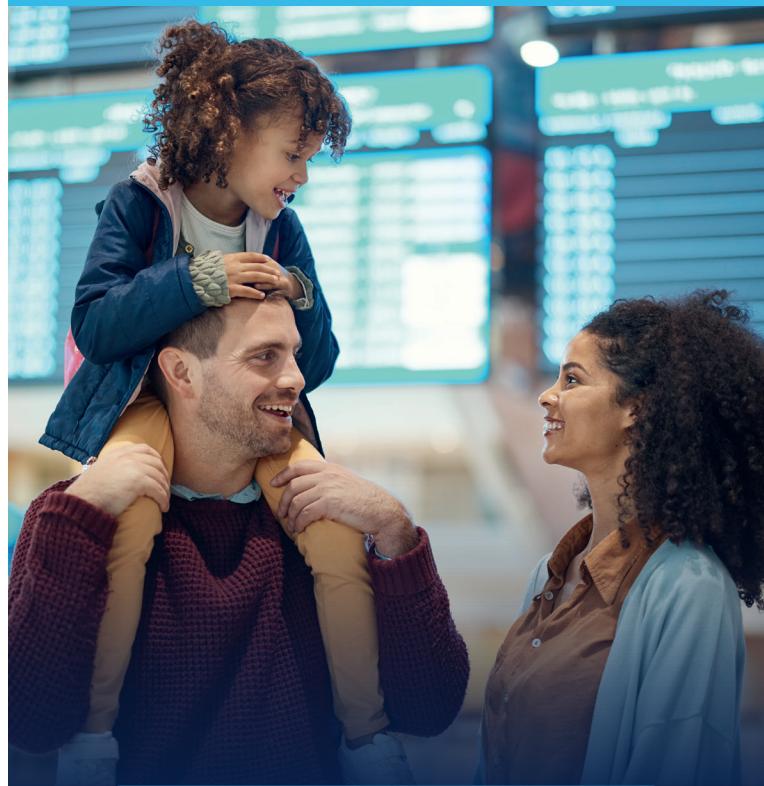
IMPRIM'VERT®

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les art.L512-2 et s. du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - sté de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127 - Tél.: 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé) - Pour toutes réclamations et oppositions sur moyens de paiement - Tél.: 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNP (BPCE - SIRET 493 455 042). - Ref DEP028 - Janvier 2025 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs Wasselonne

11 GRAPHIC DESIGN AGENCY



PARTICULIERS



**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
aux particuliers au **01/01/2025****

(actualisées au 13/11/2025)

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile – e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Via Cyberplus	
Tenue de compte	2,25 par mois Soit pour information 27,00 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte Visa Classic – à débit différé : Carte Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	50,00 par an 50,00 par an 50,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – avec Visa Classic, Mastercard	1,10 par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	29,00 par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	5,00 par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
5 Ouverture, transformation, clôture	
5 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
7 Prestations de Base	
BANQUE À DISTANCE	8
8 Par Internet	
8 Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes	
11 Virements	
11 Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
12 Chèques	
12 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	13
13 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
13 Offre d'accompagnement des Personnes Protégées (OPALYS)	
14 Pack Famille	
15 Forfait Cristal	
16 Forfait Cristal Duo	
16 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	18
18 Commission d'intervention	
18 Opérations particulières	
18 Incidents de paiement	
19 Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	20
20 Découverts et autorisations de découvert	
20 Crédits à la consommation	
21 Crédits immobiliers	
21 Garanties et Prestations diverses	
21 Assurance	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	22
22 Épargne bancaire	
23 Placements financiers	
24 Autres services	
24 Gestion sous mandat	
24 Parts sociales	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- 25 Vous assurer ainsi que vos proches
- 25 Assurer vos biens
- 25 Vous protéger au quotidien
- 26 Assurer vos moyens de paiement
- 26 Offres retirées de la commercialisation

25

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- 26 Frais de succession
- 26 Autres services

26

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

- 27 Change manuel
- 27 Opérations par carte bancaire à l'étranger
- 27 Virements vers l'étranger / en provenance de l'étranger
- 27 Opérations par chèque
- 28 Autres prestations
- 28 Garanties internationales émises ou reçues / stand by
- 28 Frais DHL
- 28 Services aux frontaliers et aux expatriés
- 28 Autres services

27

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 29 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 29 Nos partenaires / Mentions légales
- 30 Références européennes

29

RÉSOUTRE UN LITIGE

- 31 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 31 Votre recours en médiation

31

**Accéder facilement
à la brochure tarifaire de votre
Banque Populaire en téléchargeant
la version à jour en ligne**



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Dénonciation ou désolidarisation de compte joint **45,00**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière (n'est plus commercialisé)	35,00	Gratuit
Hebdomadaire (n'est plus commercialisé)	11,00	Gratuit
Décadaire (n'est plus commercialisé)	6,00	Gratuit
Quinzaine (n'est plus commercialisé)	4,00	Gratuit
• e-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé)	4,50	
• Relevé en braille		Gratuit
• Relevé annuel de frais		Gratuit

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (par mois, par compte, une seule facturation par client, quel que soit le nombre de comptes détenus)* **2,25**
- Prélevés trimestriellement, soit **6,75 €**.
- Pendant six mois après l'ouverture d'un compte de dépôt
- Clients âgés de moins de 26 ans
- Clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL ou AFFINÉA
- Clients titulaires des Services Bancaires de Base
- Clients titulaires de l'offre groupée de services OCF
- Clients titulaires de l'offre groupée de services OPALYS

* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif (dans la limite du solde créditeur du compte) (par an)⁽¹⁾ **30,00**

Définition - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
- Retrait avec carte à usage unique (par retrait) (retrait hors de votre agence de gestion)
Non facturé aux titulaires de l'OCF ou du Service Bancaire de Base
- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire
- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire)

Gratuit
Gratuit

2,50

21,00
Gratuit

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document de moins d'un an
- Frais de recherche de document de plus d'un an
- Par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)
- Photocopie de chèque émis
- Frais de photocopie (par photocopie) ou page numérisée

25,00
34,00
6,00
16,00
1,00

AUTRES SERVICES

- Enregistrement d'un changement d'adresse
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)
- Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)
- Frais de recherche sur opération de virement ou prélèvement (par opération)
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) 
- Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)
 - Frais annuels de location de coffre-fort :
 - petite taille
 - moyenne taille
 - grande taille
 - Ouverture forcée (la 1^{ère} intervention est gratuite)

Gratuit

23,00

Gratuit

17,00

Gratuit

99,00
145,00
185,00

sur devis

Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier; offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc...),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formulaires de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident :

- Commission d'intervention⁽¹⁾
 - par opération
 - plafond mensuel

4,00
20,00

LES PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La tenue du compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc...),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Tarif standard⁽³⁾
Tarif standard⁽³⁾
Tarif standard⁽³⁾

Tarif standard⁽³⁾
Tarif standard⁽³⁾
Tarif standard⁽³⁾

Tarif standard⁽³⁾

(1) Définition page 18 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS » - « COMMISSION D'INTERVENTION ».

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾
- Cyberplus Initial** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.
- Cyberplus Idéal** – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et de réaliser des virements internes.
- Cyberplus Optimal** – Abonnement permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.
- **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne**
Associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte.
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :**
 - notification hors application mobile⁽¹⁾
 - e-mail via Cyberplus⁽¹⁾
- **Aggrégation de comptes**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **Sécu'Pass**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- **e-Documents**
Service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- **Coffre-fort numérique (5 Go) (par mois)**
Espace de stockage sécurisé de Cyberplus de vos documents numériques personnels et/ou professionnels.

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit
Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

1,50

PAR TÉLÉPHONE

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Moviplus** (par mois)

2,50

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)**

Tonalité Plus⁽²⁾

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)
composez le
0 367 777 777⁽³⁾
Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

La deuxième carte sur le même compte, en dehors d'un forfait Cristal et d'un Pack Famille, bénéficie d'une réduction de 25% appliquée sur la carte la plus récente et dont la cotisation est la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit immédiat			140,00	50,00
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit différé	340,00	220,00	140,00	50,00
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				50,00
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				49,00

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

8 (3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles et aux majeurs protégés.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA	VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	220,00	140,00	50,00
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	220,00	140,00	50,00

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE⁽²⁾

Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- SM@RT⁽³⁾ retrait
 - Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Banque Populaire en euros
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Gratuit

Gratuit

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD
Jusqu'au 3 ^e	—	—	Gratuit
À partir du 4 ^e	—	—	1,10/retrait
Retraits illimités	Gratuit	Gratuit	—

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile)⁽⁴⁾

9,00

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽⁵⁾

- Rédition / réactivation du code confidentiel de la carte
- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) via l'application mobile⁽⁶⁾⁽⁷⁾ (durée 30 jours 3 fois par an)
- Relèvement temporaire du plafond de la carte via l'agence⁽⁶⁾ Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)
- Refabrication de la carte avant échéance
 - En mode normal
 - En mode urgent
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération
- Verrouillage temporaire de la carte⁽⁸⁾
- Activation/Désactivation des paiements à distance⁽⁸⁾
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽⁸⁾
- Consultation du code confidentiel de la carte⁽⁷⁾ (uniquement via application mobile)

11,00

Gratuit

1,20

—

Gratuit
28,00

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail zone EEE p. 30.

(3) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(4) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(6) Sous réserve d'éligibilité.

(7) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(8) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

VIREMENTS⁽¹⁾

- | | |
|--|---------|
| • Réception d'un virement SEPA ⁽²⁾ occasionnel ou permanent | Gratuit |
|--|---------|

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

- Frais par virement vers un compte du réseau Banque Populaire

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
---	--

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Indisponible	Gratuit

Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	7,50 €	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

AUTRES OPÉRATIONS

- Service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile)
- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)
- TraITEMENT du retour de fonds sur virement unitaire émis à tort
- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)

Gratuit

Gratuit

17,00

Gratuit

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA
- Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

EN AGENCE	SUR INTERNET
-----------	--------------

Retrait de consentement au prélèvement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) ⁽³⁾	7,50	Gratuit

(1) Virements en euros réalisés dans l'EEE (voir détail EEE p 30). Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales», p 27.

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p 30).

(3) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Banque Populaire. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire.

• Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)

Gratuit

CHÈQUES

- Délivrance d'un chéquier
- Remise de chèque(s)
- Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- **Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'Epargne**
(voir Conditions Générales de votre compte d'Epargne)
- Paiement d'un chèque
- Renouvellement automatique de chéquier
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée (frais postaux inclus)
 - Envoi par courrier simple
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)

Gratuit
Gratuit

15 jours
ouvrés⁽¹⁾

Gratuit
Gratuit

8,10

Gratuit

15,00

6,00

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur

17,00
33,00

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de débit
 - Carte de paiement internationale à débit immédiat
 - Eurocard MasterCard (par an)
 - Carte de paiement internationale à débit différé
 - Eurocard MasterCard (par an)
- **Carte Visa Infinite à débit immédiat** (par an)
- **Carte Visa Platinum à débit immédiat** (par an)
- Relèvement permanent du plafond de la carte
- Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)

50,00

50,00

340,00

220,00

1,80

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

16,50 €/mois

4 € par opération,
dans la limite de 16,50 €⁽²⁾

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision

– Si montant de l'opération inférieur à 20 €,

– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €.

Frais dans la limite de 16,50 € par mois⁽²⁾

montant de l'opération,
plafonné à 6 €

6,00 € par rejet⁽³⁾

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES : OPALYS

- Deux comptes de dépôt incluant les frais de tenue de compte
- Une carte Visa Classic à autorisation systématique
- Quatre retraits déplacés par mois
- Deux rééditions de code confidentiel de la carte bancaire par an
- Deux chèques de banque par an
- La refabrication de la carte

Prix mensuel de la cotisation :

– pour les clients de 12 à 25 ans inclus

– pour les clients à partir de 26 ans

1,00
4,00

En option, l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus :

– cotisation 1 assuré (par mois)

1,00

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blockage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE -
LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND
DU TYPE DE CARTE CHOISI

	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY!® ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint).
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	13,35 €	16,20 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,35 €	16,20 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.	24,90 €	30,35 €	
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.		38,95 €	
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.		54,30 €	



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁶⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•

Pour bénéficier de la gratuité des services, les enfants de 12 ans à 28 ans doivent souscrire un forfait Cristal de même niveau que le Pack Famille de leurs parents auquel il sera rattaché.



LES RÉDUCtIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁷⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliens ⁽⁸⁾ et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁹⁾ (hors SCI et Association)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du Pack Famille.

(6) Obligatoire pour les mineurs.

(7) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(8) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL, CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

RETRouvez en haut de la page précédente, le détail des services inclus dans le forfait, selon la formule Cristal retenue, pour chaque carte bancaire correspondante, et selon l'âge du client.

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
---	-----------	---------	---------

POUR LES 11 À 17 ANS⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	1,00 €	5,37 €	
	CB-Visa Classic ⁽²⁾	1,00 €	5,37 €	

POUR 18 À 24 ANS⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	1,00 €	5,37 €	
	CB-Visa Classic	1,00 €	5,37 €	
	Visa Premier		8,10 €	10,82 €
	Visa Platinum			14,07 €
	Visa Infinite			19,47 €

POUR 25 À 28 ANS⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	3,00 €	5,37 €	
	CB-Visa Classic	3,00 €	5,37 €	
	Visa Premier		8,10 €	10,82 €
	Visa Platinum			14,07 €
	Visa Infinite			19,47 €

POUR LES PLUS DE 28 ANS⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	7,15 €	10,75 €	
	CB-Visa Classic	7,15 €	10,75 €	
	Visa Premier		16,20 €	21,65 €
	Visa Platinum			28,15 €
	Visa Infinite			38,95 €



LES RÉDUCtIONS COMPLÉMENTAIRES⁽³⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliens⁽⁴⁾ et les clients Patrimoniaux

10% de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise⁽⁵⁾

50% de réduction

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER⁽⁶⁾

De 18 à 25 ans	2,00 € ⁽⁷⁾
De 26 à 28 ans	4,00 € ⁽⁷⁾
À 29 ans	8,10 € ⁽⁷⁾
À partir de 30 ans	16,20 €

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(2) Carte disponible à partir de 16 ans.

(3) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(4) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

(6) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans.

(7) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du client.

FORFAIT CRISTAL DUO

**POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT,
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES**

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽⁴⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽⁴⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	9,25 €	14,05 €
	Visa Classic	9,25 €	14,05 €
	Visa Premier	20,50 €	27,05 €
	Visa Platinum		35,35 €
	Visa Infinite		48,85 €



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers ⁽⁷⁾ et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁸⁾	50% de réduction

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

- Convention Équipage Essential	Nous consulter
- Convention Équipage Avantage	Nous consulter
- Convention Équipage Privilège	Nous consulter
- Convention Équipage Horizon	Nous consulter
- Convention Équipage	Nous consulter
- Convention NRJ/POP	Nous consulter
- Convention Équipage ACEF	Nous consulter
- Convention Équipage SKIPPER	Nous consulter
- Convention Patrimoniale	Nous consulter
- Convention Horizon 2J	Nous consulter

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération de frais de change.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique.

Voir conditions en agence.

(7) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficiant d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

**COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES
- AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE**

Une carte au choix (cotisation annuelle)	Carte de paiement internationale à débit immédiat	Carte de paiement internationale à débit différé
- Carte Visa Electron	36,00 €	
- Carte Visa Classic	50,00 €	50,00 €
- Carte Visa Classic FACELIA	50,00 €	50,00 €
- Carte MasterCard	50,00 €	50,00 €
- Carte Visa Premier	140,00 €	140,00 €
- Carte Visa Premier FACELIA	140,00 €	140,00 €
- Carte Visa Platinum	220,00 €	220,00 €
- Carte Visa Platinum FACELIA	220,00 €	220,00 €
- Carte Visa Infinite	340,00 €	340,00 €

Avec l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)

- Cotisation 1 assuré	29,00 €
- Cotisation 2 ^{ème} assuré	20,30 €



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Moviplus	2,50 €/mois
- Fructi-Budget	35,40 €/an
- Fructi-Facilités	23,00 €/an
- Sécu High-Tech	
- Formule solo	36,00 €/an
- Formule famille	48,00 €/an
- Crescendo	15,00 €/an
- Offre Mobilité Internationale Carte	11,50 €/mois
- Offre Mobilité Internationale Virement	5,00 €/mois
- Relevé Patrimonial	19,00 €/an
- Relevé IFI	27,00 €/an



Réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 3 produits ou services	5% de remise
- 4 produits ou services	10% de remise
- 5 (ou plus) produits et services	15% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention

- Clients âgés de 16 à 25 ans	50% de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans	25% de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN	5% de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers	30% de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux	30% de remise supplémentaire

Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention

- Souscription de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple	10% de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel	10% de remise supplémentaire

Autres avantages

Frais de tenue de compte	Gratuit
Coffre-fort numérique - Eligible aux remises AFFINÉA	1,50 €/mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80 € par mois 8,00

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de la créance (avec un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire 115,00
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé⁽¹⁾ Gratuit



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
 – le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
 – son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
 – le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.
 Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^{ème} courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables.
 Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une lettre par jour)⁽²⁾ 8,50
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00/rejet
 - Chèque supérieur à 50 € 42,00/rejet

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque pour défaut de provision et la commission d'intervention qui y est liée sont gratuits en cas de représentation du même chèque dans les trente jours suivant le premier rejet.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 36,00
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 35,20
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 17,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)⁽²⁾
 - Inférieur à 20 €
 - Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
12,00⁽¹⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision⁽²⁾
 - Inférieur à 20 €
 - Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
12,00 / rejet⁽¹⁾

- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾
 - Inférieur à 20 €
 - Supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
12,00 / rejet⁽¹⁾

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif Gratuit
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte Gratuit
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) 48,00

Gratuit

Gratuit

48,00

Plafonnement à
25,00 €/mois

Plafonnement à
16,50 €/mois

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 18).

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

Découvert en compte convenu*

- Frais de mise en place et de gestion (par an)
- Découvert journalier moyen inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel
- Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable

Gratuit
10,00⁽²⁾

Taux de base
BPALC + 10,60%

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur. Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG révisable ressort à 20,32% (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2024).

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Découvert en compte non autorisé*

- Découvert journalier moyen inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel
- Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable

10,00⁽²⁾

Taux de base
BPALC + 13,60%

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 21,50%, le TAEG révisable ressort à 23,98% (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2024). Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Taux de base BPALC (en vigueur au 01/07/2024)

7,90%

Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

* Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créiteur entre chaque période.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.

(2) Hors TAEG selon l'article R314-9 du Code de la consommation.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Taux plafond du "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

Crédit renouvelable

- Facélia⁽²⁾

Le crédit renouvelable Facélia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires

A SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

Prêt personnel

- Taux débiteur
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - minimum
 - maximum

Nous consulter
1,10%
75,00
700,00

Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour

- Frais de dossier

Nous consulter

Caution locative

Pour les Jeunes âgés de moins de 28 ans et les Jeunes Actifs

Gratuit

1% maximum
du montant annuel garanti
+ frais de dossier de 32,50 €

Nous consulter

Location avec Option d'Achat⁽⁴⁾

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(4) La location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

Taux débiteur

Prêt immobilier

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
 - minimum

Nous consulter

0,50%
600,00

Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

Prêt à taux zéro

Nous consulter

Nous consulter

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

- Frais d'inscription liés à un nantissement 255,00
- Frais d'inscription liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne 155,00
- Frais d'inscription liés aux autres garanties complexes 90,00
- Frais de mainlevée de gage sur véhicule 90,00
- Frais de mainlevée liée à un nantissement (incluant les frais liés aux formalités administratives) 250,00

DÉLIVRANCE D'UN CAUTIONNEMENT OU D'UNE GARANTIE BANCAIRE

- Commission d'engagement (par an, sur le montant de l'engagement) 2%
minimum par trimestre 25,00
- Frais d'acte simple 52,00
- Frais d'acte complexe 150,00
- Frais d'acte personnalisé Sur devis
- Frais de mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire 150,00

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

- | | |
|--|--|
| • Changement d'assurance emprunteur | Gratuit |
| • Information annuelle des cautions | Gratuit |
| • Réédition de tableau d'amortissement | 5,50 |
| – Demande par Internet (par prêt)
– Demande au guichet de votre agence (par prêt) | 35,00 |
| • Décompte non lié à un remboursement anticipé | 65,00 |
| – Demande au guichet de votre agence ou par Internet (par décompte) | |
| • Décompte suivi d'un remboursement anticipé | Gratuit |
| • Changement de compte de prélèvement des échéances | 27,00 |
| – Demande par Internet
– Demande au guichet de votre agence | 40,00 |
| • Changement de date des échéances | 35,00 |
| – Demande par Internet
– Demande au guichet de votre agence | 49,00 |
| • Changement de périodicité de prélèvement des échéances | 85,00 |
| – Demande au guichet de votre agence ou par Internet | |
| • Réduction ou allongement de la durée | 1% du capital restant dû, minimum 450,00 |
| • Report d'échéance | 1% du capital restant dû, minimum 450,00 |
| • Désolidarisation | 1% du capital restant dû, minimum 450,00 |
| • Reprise d'impayés | 1% du capital restant dû, minimum 450,00 |
| • Autre demande | 1% du capital restant dû, minimum 450,00 |
| • Renégociation de taux | 1% du capital restant dû, minimum 560,00 |
| • Demande de modification comportant plusieurs motifs | 450,00 |

ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽²⁾

Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (**CTO**) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Épargne en Actions (**PEA**) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (**PEA PME**) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier) **(par an) 30,00**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA PME inactif (compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier) **Droits de garde⁽²⁾**

TRANSFERT

• Transfert CEL vers une autre banque	123,00
• Transfert PEL vers une autre banque	123,00
• Transfert PEP vers une autre banque	123,00
• Transfert PEA/PEA PME vers une autre banque	maximum 150,00
– Forfait par ligne (titre coté)	7,50
– Forfait par ligne (titre non coté)	20,00
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	
– Forfait par ligne (zone Euronext)	12,50
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	80,00
– Forfait minimum	128,00
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

– PEL*	Nous consulter
– CEL*	Nous consulter

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

ÉPARGNE BANCAIRE

Nous consulter

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Nous consulter

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE BANQUE POPULAIRE

Nous consulter

AUTRES SERVICES

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique **15,00**

OPÉRATIONS SUR OR

• Transactions jusqu'à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,70%
– Minimum par ordre	60,00
• Transactions supérieures à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,20%
• Frais de transaction de notre intermédiaire	0,70% du montant, mini 15,00
• Frais pour sachet plombé (par sachet)	9,00
• Rédition du bulletin d'essai d'un lingot	80,00
• Frais de rapatriement	72,00
• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)	2,00
Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.	Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Jeune Sociétaire, Livret ACEF, Livret Codevair, Livret Fidelis, Livret 1^{er} Pas Génération 2) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. L'établissement bancaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

• Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	20,00
• Autres valeurs :	
– Commission proportionnelle	0,24%
– Forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,30
– Minimum global	35,50

DÉFINITION

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre de Bourse Euronext au comptant	
– Par Internet (ESPACE BOURSE⁽¹⁾)	
tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre) :	
• jusqu'à 500 €	2,60
• de 501 à 10 000 €	0,55%
• de 10 001 à 40 000 €	0,50%
• à partir de 40 001 €	0,45%
– Par téléphone au 0 980 980 013	
(numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
• achat/vente d'actions (courtage inclus)	1,25% du brut par opération, mini 15,00
• achat/vente d'obligations (courtage inclus)	1,25% du brut par opération, mini 15,00
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger	
(par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
– Commission standard par opération (hors frais d'intermédiaire)	1,55% du brut, mini 45,00
– Commission standard par opération (hors frais d'intermédiaire)	1,55% du brut, mini 45,00
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
Commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,03% par jour à partir du 3 ^{ème} jour
– Frais proportionnels au montant brut négocié	23,00
– Frais de prorogation	0,30% du brut, mini 1,20%
• Opérations sur titres	
– Mise au nominatif pur	minimum 2,60
– Mise au nominatif pur	maximum 15,00
– Mise au nominatif pur	20,00
Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)⁽¹⁾	
• Souscriptions d'OPC	
– OPC Groupe Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors Groupe Banque Populaire	Nous consulter
Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.	
• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter
* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.	
(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.	23



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables valeurs hors Groupe Banque Populaire et assimilées	0,24% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais variables valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées	0,24% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat avec un maximum de 20 €	
Frais fixes par ligne de titres détenus (zone Euronext)	Gratuit	
Frais fixes par ligne de titres détenus (hors zone Euronext)		5,00



À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début d'année civile au titre de l'année civile précédente et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au dernier cours de bourse de l'année civile précédente.

Frais de transaction (achat ou vente) (hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCIE
Actions (% du montant de la transaction)	0,50%	1,20%	1,20%
Parts de SARL (% du montant de la transaction)	–	1,20%	1,20%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Souscriptions d'OPC⁽¹⁾

- OPC Groupe Banque Populaire
- OPC hors Groupe Banque Populaire

Nous consulter
Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.

• Opérations sur titres non cotés

- Dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier)
- Actes de gestion (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)

1,20%
maximum
125,00

Gratuit

AUTRES SERVICES

• Hisséo

Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers

Gratuit

• Relevé de portefeuille titres

- Édition trimestrielle, semestrielle, annuelle
- Édition après reconstitution manuelle

Gratuit
250,00
19,00

• Relevé patrimonial individuel ou familial (par an, à partir de)

• Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique

Gratuit

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA).

Gratuit

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations pré-contractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé⁽¹⁾**
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé.
- **Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles.
- **Assurance obsèques⁽²⁾**
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches.
- **Autonomie⁽²⁾**
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.
- **Assurance Famille⁽²⁾**
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches.
- **Assurance Précaution⁽³⁾**
Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽⁴⁾.

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾**
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule.
- **Assurance 2 roues⁽¹⁾**
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues.
- **Assurance Habitation⁽¹⁾**
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert.
- **VERISURE⁽⁵⁾**
Contrat de prestation de services de télésurveillance
- **Sécuri High-Tech⁽⁶⁾**
Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentel ou de vol, en France ou à l'étranger.

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

VOUS PROTÉGÉR AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique⁽⁷⁾**
Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges.

Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régiées par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régiées par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) ⁽¹⁾	par an	29,00
- 1 assuré		Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.
- 1 assuré de 12 à 25 ans	par an	12,00

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

• Fructi-Budget 2 ⁽²⁾	Nous consulter
• Fructi-Facilités jeunes ⁽²⁾	Nous consulter
• Fructi-Famille ⁽³⁾	Nous consulter
• Fructi-Facilités ⁽²⁾	Nous consulter
• Tisséa ⁽³⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP AUTO ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP MOTO ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP CYCLO ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Habitat ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Enfant ⁽⁴⁾	Nous consulter
• ASSUR-BP Horizon ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Dédicace ⁽²⁾	Nous consulter
• Tranquil'Habitat	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS BANCAIRES DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	Gratuit
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs ⁽¹⁾ est inférieur à 5910 €	Gratuit
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple ⁽²⁾	Gratuit

FRAIS APPLICABLES

TARIFS	
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5910 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance vie)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance vie) plafonnés à 850 €
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI hors assurance vie) plafonnés à 850 €

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client	33,00
- Attestation personnalisée	
- Attestation Caisse d'Allocations Familiales	15,00

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910 € et en l'absence de facteur de complexité majeure.

(3) Une succession est complexe lorsque le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de succession ou une partie soumise par le défunt est en cours à la date du décès ; une ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extraction.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL (BILLETS)

• Délivrance / Achat de billets de banque	Disponible en agence
- Cours quotidien	3,75%
- Commission de traitement	

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95% du montant	2,95% du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

• Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde	Gratuit
- Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
- Frais d'opposition à un virement permanent	Gratuit
- Frais de révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit
- Annulation ou rappel d'un virement	Gratuit
- Frais par virement émis en agence	Gratuit
• jusqu'à 500 €	9,00
• supérieur à 500 €	27,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- Frais par virement émis en urgence / de trésorerie	19,00
- Justificatif de paiement	21,00
- Frais OUR/BEN ⁽²⁾	
- Commission de change	
Nous consulter	
Voir "Autres prestations"	

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

• Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde	8,50
- Jusqu'à 500 €	8,50
- Supérieur à 500 €	16,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	20,50
- Commission de change	
Voir "Autres prestations"	

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Commission de paiement d'un chèque (par chèque)	51,50
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- Commission de change	
Voir "Autres prestations"	
• Frais d'émission d'un chèque de banque	6,00
- Frais de traitement	6,00
- Commission de transfert	
• jusqu'à 500 €	9,00
• supérieur à 500 €	27,00
- Commission de change	
Voir "Autres prestations"	
• Commission d'encaissement d'un chèque	51,50
(+ commission de change sur devises, frais du correspondant et frais de courrier express)	
• Chèque remis revenu impayé	51,50
(+ frais du correspondant)	

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire à votre charge en sus de nos frais.

BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant	
– Jusqu'à 50 €	5,00
– De 50,01 € à 50 000 €	16,50
– Supérieur à 50 000 €	55,00
• Compte en devise	
– Ouverture ou clôture	Gratuit
– Frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	27,00
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise + 3%
• Frais de recherche (+ frais du correspondant)	66,00
• Attestations diverses	38,40

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES OU REÇUES / STAND BY

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
	minimum par trimestre
– frais d'acte	25,00
– duplicita d'acte	175,00
– frais de mise en jeu	29,00
– frais de modification	150,00
– frais de traitement d'une demande de mainlevée	98,00
– notification, authentification, analyse des garanties reçues	51,50
– rédaction ou analyse d'un projet	110,00
– frais supplémentaires en cas de garantie indirecte	42,00
	Nous consulter

FRAIS DHL

– DHL France	
– DHL Europe	
– DHL autres pays	
– Supplément DHL (en cas de surpoids, zone éloignée, pays à risque)	Nous consulter

SERVICES AUX FRONTALIERS ET AUX EXPATRIÉS

• Domiciliation de salaire	Gratuit
• Commission de change	Gratuit
• Frais de tenue de compte en devise	Gratuit

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE	
Réserverées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.	

Offre mobilité internationale carte (par mois)	
• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro	
– hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	11,50

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr
- Via serveur vocal avec TONALITÉ PLUS, pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- Banque Populaire Direct : **03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et **00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.

- Par Internet www.bpalc.fr

Reclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex 1

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

FACEBOOK.COM/BPALC

@BPAUC

@BANQUE_POPULAIRE_ALC

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement - SA au capital de 73 801 950€

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de Crédit Spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369 - N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'OrIAS n° 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00€

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré.

Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),

Siège social : 31, Route de Gachet - 44300 Nantes

S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.

Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000€ entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09

Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

• **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

• **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

I. VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :

• **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

• **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Nous contacter »

• **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

2. VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

– **Le médiateur de la consommation*** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20 - 22, Rue Rubens - 75013 Paris

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMPC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso